

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 44

présenté par
M. Poisson, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 6

- I. – Dans l’alinéa 12 de cet article, supprimer le mot :
« valablement ».
- II. – En conséquence, procéder à la même modification dans l’alinéa 16 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d’un terme inutile : l’expression « suffrages exprimés » suffit à écarter la prise en compte des bulletins blancs comme des bulletins nuls.